Image not found or type unknown

changement de fenêtres dans une copropriété

Par **muriel38**, le **06/06/2012** à **21:59**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un appartement et nous souhaiterions changer l'ensemble de nos huisseries en bois par du PVC et de l'aluminium. Lors de la réunion préparatoire à l'AG annuelle de notre syndic, nous avons fait part de notre souhait de changer les fenêtres.
On nous a répondu de faire un devis et de l'envoyer avec photos à l'appui à notre syndic pour que ce soit inscrit à l'ordre du jour.
Comme il s'agit de fenêtres sur-mesure, l'entreprise que l'on souhaite prendre n'a pas pu nous fournir les photos requises.
Lors de l'AG qui a eu lieu 1 mois après, nous avons quand même demandé si il était possible de faire voter nos changements de fenêtres. on nous a refusé ce droit en nous demandant d'attendre l'année prochaine.
Nous avons argumenter que nous changerions à l'identique (même couleur, même nombre de vantaux) nos fenêtres. Seul la matière changerait. nous souhaiterions également changer les persiennes par des volets roulants.
Quels sont nos recours? sommes-nous obligés d'attendre 1 an ou pouvons-nous demander un vote "dérogatoire" dans un délai plus court?
Merci pour vos réponses

Par **renov**, le **20/02/2014** à **16:09**

Bonjour à tous , je suis specialisé dans la rénovation d'appartements , pour ceux et celles qui auraient des soucis et qui souhaiteraient avoir un devis gratuit, faire des changements,concernant: fenetres, volets, portes blindées,carrelage, peinture, salles de bains, œil de bœuf, .Numéro de tel: .

Ouvert de 9H à 20H.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés